



12.01.2016 - 09:44 Uhr

Protection contre les dangers naturels : le défi du futur Un instrument d'analyse pour reconnaître les risques et prendre des mesures de protection

Bern (ots) -

Les précipitations persistantes et les vents tempétueux de ces derniers jours se prolongent. Le risque de dommages aux bâtiments augmente. Même si des normes et des prescriptions légales définissent le niveau de protection requis face à certains dangers naturels, ce n'est souvent pas suffisant. Les propriétaires de bâtiments et les projeteurs doivent entreprendre des mesures adaptées pour protéger leurs bâtiments. Une plate-forme lancée par les établissements cantonaux d'assurance avec des associations partenaires renommées démontre quelles mesures de protection sont efficaces contre les différents dangers naturels.

Il faut disposer d'un savoir spécialisé pour estimer correctement les risques liés aux dangers naturels. Outre les experts, les propriétaires et les locataires souhaitent eux aussi savoir si leur bien immobilier est menacé et comment ils peuvent le protéger. Le risque dépend du type de danger naturel. Ces dix dernières années en Suisse, c'est la grêle qui a causé les plus grands dommages aux bâtiments, suivie par les crues et les tempêtes. La nouvelle plate-forme d'information www.protection-dangers-naturels.ch regroupe non seulement des conseils de protection du bâtiment, mais également des données concernant les différents dangers naturels. Une réponse est apportée de manière simple aux questions « Que se passe-t-il ? » et « Que peut-on faire pour y remédier ? ». En quelques clics, grâce à des schémas interactifs de bâtiments, les profanes en particulier accèdent à des listes de conseils avec des propositions d'action concrètes.

La plate-forme conviviale en ligne « Protection contre les dangers naturels » est accessible à tous gratuitement. Elle est axée sur une protection améliorée des bâtiments contre les dangers naturels. Le site Internet a été développé par les établissements cantonaux d'assurance, l'Association Suisse d'Assurances (ASA), la société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA), l'association suisse des propriétaires fonciers (APF) et les banques cantonales. Les informations disponibles sont volontairement formulées de manière concise et claire. La plate-forme montre les possibilités d'amélioration du niveau de sécurité. Certains propriétaires connaissent déjà les points faibles de leur bâtiment. Grâce à un filtre précis, ils peuvent désormais obtenir des solutions pour une meilleure protection contre les dangers naturels.

Information:

Martin Jordi, responsable du département Prévention des dommages éléments naturels AEAI : téléphone 031 320 22 84, courriel : martin.jordi@vkf.ch.

Rolf Meier, service de presse AEAI : téléphone 031 320 22 82, courriel : rolf.meier@irv.ch.